



**BNP PARIBAS**

## Composition du bureau de l'Assemblée Générale du 18 mai 2021

Compte tenu de la prorogation tant de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021 que du dispositif légal relatif à la tenue des assemblées générales dans un contexte de crise sanitaire<sup>1</sup> intervenue le 9 mars 2021, l'Assemblée Générale de BNP Paribas du 18 mai 2021 se tiendra à huis clos. Le Conseil d'administration a statué lors de sa séance du 26 mars 2021 sur la composition du bureau de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'administration a décidé que l'Assemblée Générale, présidée par M. Jean Lemierre en qualité de Président du Conseil d'administration, serait, en cas d'absence de ce dernier, présidée par Mme Monique Cohen, administratrice de BNP Paribas et Présidente du Comité de Gouvernance, d'Éthique, des Nominations et de la RSE.

Le Conseil d'administration a nommé en qualité de scrutateurs :

- M. Pascal Lizin, Président de la Société fédérale de participations et d'investissement;
- M. Axel Joly, membre du Conseil de surveillance du Fonds Commun de Placement d'Entreprise « BNP Paribas Actionnariat Monde ».

---

<sup>1</sup> Déclaration de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 et du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 relatif notamment aux rassemblements, ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant notamment adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées en raison de l'épidémie de covid-19, Décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 pour adapter le fonctionnement de certaines instances délibératives à ce contexte et Décret n° 2021-255 du 9 mars 2021 prorogeant ce dispositif jusqu'au 31 juillet 2021.